

**OFFICE DE L'ENREGISTREMENT DES  
SOCIÉTÉS ET DES DROITS DE  
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (NAMIBIE)**  
EN TANT  
QU'OFFICE DÉSIGNÉ (OU ÉLU)

**TABLE DES MATIÈRES**

L'OUVERTURE DE LA PHASE NATIONALE – RÉSUMÉ ..... *Inclus*  
LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE ..... *Information pas encore disponible*

**RÉSUMÉ**

**Office désigné  
(ou élu)**

**RÉSUMÉ**

**NA OFFICE DE L'ENREGISTREMENT DES NA  
SOCIÉTÉS ET DES DROITS DE PROPRIÉTÉ  
INDUSTRIELLE (NAMIBIE)**

**Résumé des exigences pour l'ouverture de la phase nationale**

Délais applicables pour l'ouverture de la phase nationale :	En vertu de l'article 22.3) du PCT :	31 mois à compter de la date de priorité
	En vertu de l'article 39.1)b) du PCT :	31 mois à compter de la date de priorité
Traduction de la demande internationale requise en <sup>1</sup> :	Anglais	
Éléments que doit comporter la traduction pour l'ouverture de la phase nationale <sup>1</sup> :	En vertu de l'article 22 du PCT : Description, revendications (si elles ont été modifiées, à la fois telles que déposées initialement et telles que modifiées), texte éventuel des dessins, abrégé	
	En vertu de l'article 39.1) du PCT : Description, revendications, texte éventuel des dessins, abrégé (si l'un quelconque de ces éléments a été modifié, il doit figurer à la fois tel que déposé initialement et tel que modifié par les annexes du rapport d'examen préliminaire international)	
Une copie de la demande internationale est-elle requise ?	Non	
Taxe nationale <sup>1</sup> :	Monnaie :	Dollar namibien (NAD)
	Pour un brevet :	
	Taxe de dépôt :	NAD 12
	Taxe de renouvellement :	
	– de la 3 <sup>e</sup> à la 6 <sup>e</sup> année, par année :	NAD 8
– de la 7 <sup>e</sup> à la 9 <sup>e</sup> année, par année :	NAD 12	
– de la 10 <sup>e</sup> à la 20 <sup>e</sup> année, par année :	NAD 20	
Exemption, réduction ou remboursement de la taxe nationale :	Néant	

*[Suite sur la page suivante]*

<sup>1</sup> Doit être remise ou payée dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT.

**RÉSUMÉ****Office désigné  
(ou élu)****RÉSUMÉ**

**NA OFFICE DE L'ENREGISTREMENT DES NA  
SOCIÉTÉS ET DES DROITS DE PROPRIÉTÉ  
INDUSTRIELLE (NAMIBIE)**

[Suite]

Exigences particulières de l'office  
(règle 51bis du PCT):

Représentation du déposant par un mandataire dans tous les cas. Justification de la désignation du mandataire (autorisation ou pouvoir) exigée<sup>2</sup>.

Traduction de la demande internationale en un seul exemplaire

Nom et adresse de l'inventeur s'ils n'ont pas été indiqués dans la partie "requête" de la demande internationale<sup>3,4</sup>

Justification du droit de déposer lorsque le déposant n'est pas l'inventeur<sup>3,4</sup>

Justification du droit de revendiquer la priorité lorsque le déposant n'est pas celui qui a déposé la demande antérieure<sup>3,4</sup>

Justification du changement du nom ou de la personne du déposant si le changement est survenu après la date du dépôt international et qu'il n'a pas été reflété dans une notification émanant du Bureau international (formulaire PCT/IB/306)<sup>4</sup>

Fourniture, le cas échéant, d'un listage des séquences de nucléotides ou d'acides aminés ou des tableaux y relatifs sous forme déchiffrable par ordinateur

Qui peut agir en qualité de  
mandataire ?

Tout avocat ou juriste enregistré en Namibie

L'office accepte-t-il les requêtes en  
restauration du droit de priorité  
(règle 49ter.2 du PCT) ?

Oui, il convient de se renseigner auprès de l'office pour connaître les critères et, le cas échéant, toute taxe applicables à ces requêtes

<sup>2</sup> Si le déposant n'a pas déjà fait le nécessaire dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office l'invitera à le faire dans un délai fixé dans l'invitation.

<sup>3</sup> Cette exigence peut être remplie si la déclaration correspondante a été faite conformément à la règle 4.17 du PCT.

<sup>4</sup> Si le déposant n'a pas déjà fait le nécessaire dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office l'invitera à le faire dans un délai de deux mois à compter de la date de l'invitation par l'office.